Section du GERS

CAPL CADRE B DU 11 JUIN 2012
Tableaux d'avancement aux grades de contrôleur principal et contrôleur 1ère classe des Finances Publiques.

CAPL CADRE C DU 24 MAI 2012
Tableaux d'avancement aux grades d' agent administratif de 1ère et 2ème classe

La première CAPL commune concernant les tableaux d'avancement s'est tenue le 11 juin 2012 pour l'accès aux grades de Contrôleur Principal et Contrôleur 1ère classe, et le 24 mai 2012 pour l'accès aux grade d'agent administratif de 1ère et 2ème classe

Les conditions statutaires à remplir pour être inscrit sur ces tableaux sont les suivantes :

Pour le passage de Contrôleur 2ème classe à Contrôleur 1ère Classe

- justifier d'au moins 1 an dans le 6ème échelon de contrôleur 2ème classe et au moins 5 ans en catégorie B.
- être en position d'activité et avoir été noté au moins à la note pivot sur les 3 dernières années, dont 1 notation dans le grade de sélection au 31 décembre
- n'avoir aucune évaluation négative sur les 3 dernières années et ne pas faire l'objet d'une procédure disciplinaire.

Pour le passage de Contrôleur 1ère classe à Contrôleur principal

- justifier d'au moins 1 an dans le 6ème échelon de contrôleur 1ère classe et au moins 5 ans en catégorie B
- être en position d'activité et avoir été noté au moins à la note pivot sur les 3 dernières années, dont 1 notation dans le grade de sélection au 31 décembre
- n'avoir aucune évaluation négative sur les 3 dernières années et ne pas faire l'objet d'une procédure disciplinaire.

La situation « gersoise » est la suivante au 31 décembre 2012 :

	Remplissant les conditions statutaires	Proposés par l'Administration
Pour contrôleur 1ère classe	12 agents	8 agents
Pour contrôleur principal	11 agents	5 agents

4 agents ont été proposés sur le Tableau d'avancement au grade de contrôleur 1ère classe au bénéfice de l'âge (tous sont au 11me échelon).

Pour la liste des contrôleurs 2ème classe vers 1ère classe, la sélection a été faite jusqu'au niveau du 10ème échelon avec date de prise de rang au 01/10/2005.

Pour la liste des contrôleurs 1ère classe vers contrôleur principal, la sélection a été faite jusqu'au niveau du 10ème échelon avec date de prise de rang au 16/10/2010.

Vote.

Ne souhaitant pas voter contre la promotion de nos collègues, mais estimant que l'ensemble des agents remplissant les critères statutaires devraient être promus, F.O. a préféré s'abstenir.

Agents proposés Contrôleur 1ère classe (par ordre alphabétique)

Il est interdit de diffuser (tracts papier et site intranet) les noms des collègues dont les dossiers ont été évoqués en CAPL. Pour avoir nos tracts complets il suffit de t'inscrire sur notre liste de diffusion en envoyant un simple mail à cette adresse :
fodgfip32@gmail.com

Agents proposés Contrôleur principal (par ordre alphabétique)

Il est interdit de diffuser (tracts papier et site intranet) les noms des collègues dont les dossiers ont été évoqués en CAPL. Pour avoir nos tracts complets il suffit de t'inscrire sur notre liste de diffusion en envoyant un simple mail à cette adresse :
fodgfip32@gmail.com

Les tableaux des agents proposés seront examinés en CAPN. L'inscription sur ces tableaux ne vaut absolument pas garantie de promotion ! Il faut attendre l'issue des travaux de la CAP Nationale pour connaitre les promus.

Vos représentants en CAPL : Christian HOURIEZ, Laurence CANTON

Pour le passage d'agent administratif de 1ère classe à agent administratif principal de 2ème classe

- avoir atteint le 5ème échelon du grade et compter au moins 6 ans de service effectif en catégorie C.
- être en position d'activité et avoir été noté au moins à la note pivot sur les 3 dernières années, dont 1 notation dans le grade de sélection au 31 décembre
- n'avoir aucune évaluation négative sur les 3 dernières années et ne pas faire l'objet d'une procédure disciplinaire.

Pour le passage d'agent administratif principal de 2ème classe à agent administratif principal de 1ère classe

- justifier d'au moins 2 ans d'ancienneté dans le 6ème échelon d' AAP2 et compter au moins 5 ans de service effectif en catégorie C.
- être en position d'activité et avoir été noté au moins à la note pivot sur les 3 dernières années, dont 1 notation dans le grade de sélection au 31 décembre
- n'avoir aucune évaluation négative sur les 3 dernières années et ne pas faire l'objet d'une procédure disciplinaire.

La situation « gersoise » est la suivante au 31 décembre 2012 :

	Remplissant les conditions statutaires	Proposés par l'Administration
Pour AAP 2ème classe	8 agents	4 agents
Pour AAP 1ère classe	12 agents	6 agents

1 agent a été proposé sur le tableau d'avancement au grade Agent administratif 2ème classe au bénéfice de l'âge.

Pour la liste des AA vers AAP2, la sélection a été faite jusqu'au niveau du 5ème échelon avec date de prise de rang au 01/03/2010.

Pour la liste des AAP2 vers AAP1, la sélection a été faite jusqu'au niveau du 7ème échelon avec date de prise de rang au 01/07/2009.

Vote.

Ne souhaitant pas voter contre la promotion de nos collègues, mais estimant que l'ensemble des agents remplissant les critères statutaires devraient être promus, F.O. a préféré s'abstenir.

Agents proposés AAP2 (par ordre alphabétique)

Il est interdit de diffuser (tracts papier et site intranet) les noms des collègues dont les dossiers ont été évoqués en CAPL. Pour avoir nos tracts complets il suffit de t'inscrire sur notre liste de diffusion en envoyant un simple mail à cette adresse :
fodgfip32@gmail.com

Il est interdit de diffuser (tracts papier et site intranet) les noms des collègues dont les dossiers ont été évoqués en CAPL. Pour avoir nos tracts complets il suffit de t'inscrire sur notre liste de diffusion en envoyant un simple mail à cette adresse :
fodgfip32@gmail.com

Les tableaux des agents proposés seront examinés en CAPN. L'inscription sur ces tableaux ne vaut absolument pas garantie de promotion ! Il faut attendre l'issue des travaux de la CAP Nationale pour connaitre les promus.

Vos représentants en CAPL : Corinne NEAU-CONSUL
Estelle LARTIGOLLE

Dates des CAP Nationales.

- AAP **2** : 14 juin 2012
- AAP **1** : 4 juillet 2012

} Promotion au 1er janvier 2012

- **Contrôleur 1ère classe :** Promotion au 1er janvier 2012
- **Contrôleur principal :** Promotion au 31 décembre 2012

BULLETIN D'ADHESION

NOM : ----------**PRÉNOM** : ----------
GRADE : ----------**QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL** : %
AFFECTATION : ----------
déclare adhérer au Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE** des Finances Publiques **(F.O.-D.G.F.I.P.)**
Fait à ---------- **le** ----------
(signature)

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques - Section du GERS
HOURIEZ Christian TP Auch Ville Rue Pasteur
32000 AUCH
Tél. : 05.62.60.99.27

Mail : fodgfip32@gmail.com - **Site web** : http://www.fo-dgfip-sd.fr/032/